

Monsieur LABORIE André.  
N° 2 rue de la forge  
31650 Saint Orens.  
« Courrier transfert »  
Tél : 06-50-51-75-39  
Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)

Le 20 octobre 2014

**PS :** « Suite à une expulsion irrégulière par voie de fait de notre propriété, de notre domicile en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué au CCAS : 2 rue du Chasselas 31650 Saint Orens : article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.**

Monsieur Fabrice VETU.  
Vice Procureur de la République  
T.G.I de Toulouse.  
2 allées Jules Guesdes.  
31000 Toulouse

**Objet :** Représentation par avocat au titre de l'aide juridictionnelle.

- **Références BAJ :** En sa décision du 21 août 2014 N° 16778 ordonnant l'aide juridictionnelle totale.

**Dossier :** LABORIE / REVENU – HACOUT : *Demande d'expulsion pour voie de fait établie de ces derniers.*

**FAX : 05-61-33-72-41 / FAX : 05-61-33-70-76**

Monsieur le Procureur,

Affaire vous concernant dont l'assignation introductive vous a été signifiée par huissier de justice le 18 août 2014.

Vous avez été informée des pièces produites au cours des différentes audiences.

A ce jour, je vous informe de mes derniers éléments en pièces jointes communiquées à Monsieur ou Madame le Président de l'audience des référés du 21 octobre 2014 à 8 heures 30.

Je vous rappelle que nous sommes dans une affaire très grave et que Madame Monique OLIVIER Procureure Générale a été directement saisie par Monsieur le Procureur Général près la cour de cassation pour faire cesser de tels agissements portés à sa connaissance.

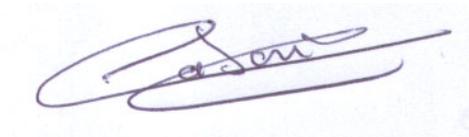
Je vous demande donc de votre part d'intervenir à l'audience pour faire cesser ce trouble à l'ordre public soit mes demandes dans l'assignation introductive dont les faits sont constitutifs de flagrance de violation de domicile et comme repris dans mon procès-verbal d'audition après vérification des pièces par la gendarmerie de Saint Orens en date du 20 août 2014.

- **Soit la flagrance d'un délit continu depuis le 27 mars 2008.**

Je reste l'attente de votre intervention à la dite audience et que soit fait droit aux demandes de l'assignation introductive, « *d'ordre public* » dont les pièces vous ont été produites.

Je vous prie de croire Monsieur le Procureur à l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André



**Pièces complémentaires :**

- Saisine de Monsieur et Madame le président de l'audience du 21 octobre 2014.

Monsieur LABORIE André.  
N° 2 rue de la forge  
31650 Saint Orens.  
« Courrier transfert »  
Té : 06-14-29-21-74.  
Tél : 06-50-51-75-39  
Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)  
<http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 16 octobre 2014

**PS :** « Suite à une expulsion irrégulière par voie de fait de notre propriété, de notre domicile en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué automatiquement au CCAS : 2 rue du Chasselas 31650 Saint Orens : article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.**

Monsieur, Madame le Président.  
T.G.I de Toulouse : « *service des référés* »  
2 allées Jules Guesdes.  
31000 Toulouse

**Objet :** Représentation par avocat au titre de l'aide juridictionnelle.

- **Références BAJ :** En sa décision du 21 août 2014 N° B.A.J 2014/016776 ordonnant l'aide juridictionnelle totale.

**Dossier :** LABORIE / REVENU – HACOUT : *Demande d'expulsion pour voie de fait établie de ces derniers.*

**FAX : 05-61-33-70-76.**

**Lettre recommandée N° 1A 091 09 7878 3**

<b>Pour l'audience du 21 octobre 2014 à 8 H 30</b>
--

Monsieur, Madame,

Suite au courrier de votre greffier m'indiquant l'audience de renvoi au 21 octobre 2014, je vous précise que mon adresse est au N° 2 rue de la Forge et que le transfert automatique se fait à l'adresse indiquée pour les raisons qui ont été portées à votre connaissance.

- ***Soit mon adresse réelle est au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens, domicile violé depuis le 27 mars 2008. « voir audition de gendarmerie du 20 août 2014 »***

Il est à rappeler que l'assignation introductive d'instance était pour le 9 septembre 2014 et que par des moyens dilatoires ou imprévus de dernière minute, la justice n'est toujours pas rendue

pour les demandes formulées dans l'acte introductif d'instance soit « *l'existence d'un trouble à l'ordre public* » à faire cesser de toute urgence :

- ***La violation de notre domicile depuis le 27 mars 2008.***

Que la partie adverse est capable de tout par son conseil qui a même influencé le procureur de la république dont plainte a été portée à votre connaissance du 4 septembre 2014.

Que la partie adverse confirme qu'elle a été capable d'avoir influencé les magistrats du tribunal correctionnel pour obtenir un jugement le 23 juin 2014 par dénonciations calomnieuses.

Dénonciation calomnieuses et contraire à la vérification des pièces produites à la gendarmerie de saint Orens au cours de l'audition du 20 août 2014 qui a pu constater que nous étions toujours les propriétaires et que notre propriété, notre domicile a bien été violé le 27 mars 2008.

Audition suite à ma plainte du 12 août 2014 pour violation de notre domicile, de notre propriété en ses termes repris dans le procès verbal en votre possession.

***Soit je vous joins à ce jour l'acte d'opposition qui anéanti le jugement du 23 juin 2014 rendu par défaut et par trafic d'influence.***

- **Car la partie adverse pourrait s'en prévaloir pour vous influencer.**

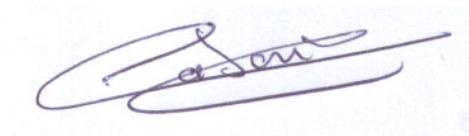
Soit à l'audience du 21 octobre 2014 devant votre juridiction je serai représenté par un avocat au titre de l'aide juridictionnelle totale aux références ci-dessus, nommé par Monsieur le Bâtonnier sur le fondement de l'article 76 à 79 du **Décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique.**

- Veuillez trouver ci-joint ma dernière saisine de Monsieur le Bâtonnier en date du 7 octobre 2014 suite aux différents renvois et à son obstacle personnel, se refusant d'avoir nommé un avocat aux précédentes audiences.

***Soit mes écrits portés à votre connaissance à chacune des audiences doivent être pris en considération.***

Je vous prie de croire Monsieur Madame le Président à l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André



**Pièces complémentaires :**

- Saisine de Monsieur le Bâtonnier en date du 7 octobre 2014.

- Opposition du 15 octobre 2014 à un jugement rendu le 23 juin 2014 par le tribunal correctionnel de Toulouse et confirmant le trafic d'influence sur le Procureur de la république de la dite juridiction et les magistrats du siège et comme porté à votre connaissance par ma plainte du 4 septembre 2014 déposée à la gendarmerie de Saint Orens.

**Ps :**

Je pense qu'il est temps que notre justice soit respectée

Je communique le dit courrier à Monsieur Fabrice VETU vice procureur.

Je communique le dit courrier à l'ordre des avocats représenté par Monsieur le bâtonnier à fin qu'il soit remis à l'avocat qui défendra mes intérêts, ce dernier nommé sur le fondement des articles 76 à 79 du **Décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique**